

UNE CONVENTION DE MÉCÉNAT POUR RESTAURER LE MONASTÈRE FORTIFIÉ DE L'ÎLE SAINT-HONORAT

Lundi 20 avril 2015, 14h30
Île Saint-Honorat – 06400 Cannes



Monastère fortifié sur l'île Saint-Honorat © Jérôme Kelagopian, CCIC Abbaye de Lérins

CONTACTS PRESSE

Fondation du patrimoine

Chef de service, en charge de la presse nationale :

Laurence Lévy

Tél : 01 53 67 76 05

Mail : laurence.levy@fondation-patrimoine.org

Chargée de mission presse régionale :

Hélène Hernandez

Tél : 01 53 67 75 99

Mail : helene.hernandez@fondation-patrimoine.org

Fondation d'entreprise Total

Responsable communication :

Valérie Bec

Tél : 01 41 35 50 30

Mail : valerie.bec@total.com

Grâce au mécénat de la Fondation Total, la Fondation du patrimoine apportera un soutien de 200 000 euros au projet de restauration du monastère fortifié de l'abbaye de Lérins sur l'île Saint-Honorat, au large de la baie de Cannes (Provence-Alpes-Côtes-d'Azur). Le lundi 20 avril 2015 sera signée la convention, en présence de Dom Vladimir Gaudrat, père abbé de Notre-Dame-de-Lérins et de la congrégation des Cisterciens, François-Xavier Bieuville, directeur général de la Fondation du patrimoine et Laurent de Soultrait, directeur du mécénat de la Fondation Total.

Sur un site classé et préservé se dresse le monastère fortifié. Au cœur de cet édifice se trouve une tour, construite à la fin du XI^{ème} et autour de laquelle s'organise l'ensemble abbatial et le cloître. Après avoir été aux mains des Espagnols puis des Austro-Sardes, le monastère est reconquis par les Français en 1747 et déclaré Bien National en 1791. Il est aujourd'hui animé par une communauté de moines cisterciens très active. Vivant de son travail, elle cultive la vigne, assure le transport maritime jusqu'à Cannes et accueille les visiteurs. Mais les ressources de la communauté ne peuvent couvrir l'ensemble des travaux qui s'élèvent à 4 millions d'euros.

Ce monument pose en effet des problèmes de sécurité du public, d'entretien et de mise en valeur. Les travaux qui seront menés porteront sur les maçonneries, les garde-corps, les fenêtres, la chapelle Sainte-Croix datée de 1392, les sols et les circulations à l'intérieur du monastère. Les travaux d'urgence commenceront dès 2015 pour se poursuivre jusqu'en 2017 (calendrier prévisionnel).



La Fondation d'entreprise Total et la Fondation du patrimoine sont associées depuis 2006. Elles dédient prioritairement leur soutien à la restauration du patrimoine industriel et artisanal, à la réhabilitation d'éléments notables du patrimoine régional utilisés à des fins culturelles ou touristiques, et à la participation à des chantiers conduits dans un objectif de formation professionnelle et d'insertion sociale. Depuis 2013, sont également éligibles les projets de sauvegarde d'éléments du patrimoine portuaire et maritime, et d'édifices situés dans des parcs ou des jardins remarquables. Il s'agit de donner une nouvelle vie aux sites restaurés, de transmettre les savoir-faire des métiers du bâti ancien et de contribuer ainsi au développement économique et social local, plus particulièrement dans les régions d'implantation du groupe Total en France.

Depuis 2006, un budget de plus de 21 millions d'euros a été engagé par la Fondation Total.

À ce jour, 155 projets, répartis sur 20 régions de France et à l'étranger, ont bénéficié du soutien de ce partenariat, dont 29 chantiers d'insertion professionnelle.

La Fondation d'entreprise Total, créée en 1992 intervient dans quatre domaines : la culture et le patrimoine, la solidarité, la santé et la biodiversité marine. Dans tous ces champs d'activité, la Fondation Total privilégie les partenariats de long terme. Au-delà du soutien financier apporté, il s'agit de croiser et renforcer les expertises pour enrichir l'intelligence collective. A travers son mécénat culturel, la Fondation Total, grand mécène des arts, entend faire rayonner les cultures et en partager la beauté et le sens avec les plus larges publics et en tout premier lieu, les enfants et les jeunes. www.fondation.total.com

La Fondation du patrimoine, créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique, est un organisme privé indépendant à but non lucratif. Apportant un appui financier à des maîtres d'ouvrage (collectivités territoriales notamment), elle vise à promouvoir la connaissance, la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine national, et plus particulièrement du patrimoine de proximité non protégé au titre des Monuments historiques. En soutenant la création d'emplois directs et indirects ainsi que la formation et l'insertion professionnelle des jeunes, et en favorisant la transmission des savoir-faire traditionnels liés au bâti ancien, la Fondation du patrimoine participe au développement durable local. Depuis l'origine, plus de 20 700 projets ont été soutenus pour plus d'1,6 milliard d'euros de travaux concernés, soit près de 3 400 emplois créés ou maintenus dans le bâtiment en moyenne par an*. www.fondation-patrimoine.org

**Source INSEE (1996) : 45 emplois sont créés ou maintenus pour 1,52 millions d'euros de travaux réalisés dans la restauration du bâti ancien.

